

Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DÉPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS-7^e - 551 34-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MARS 1969



C'est le samedi 8 mars 1969, à 15 heures, que les adhérentes de l'A.D.I.R. se sont réunies pour l'assemblée générale annuelle, au Musée social, salle Paul-Delombre.

Au début de l'assemblée générale, Mme Delmas lit les noms de nos camarades décédées au cours de l'année. Une minute de silence est observée à leur mémoire, et Geneviève Anthionoz demande d'y associer toutes celles qui ont disparu, soit en déportation, soit depuis.

« Ces vides parmi nous, ces vides dans nos cœurs, attristent, dit-elle, nos retrouvailles toujours si joyeuses. Le sentiment que nous éprouvons est avant tout celui de la fraternité. Nous sentons une grande famille qui partage les mêmes deuils, les mêmes joies et les mêmes soucis. »

Geneviève évoque ensuite les graves préoccupations de cette année, « ces moments si difficiles, si angoissants où nous parvenions à nous retrouver à l'A.D.I.R. malgré le manque de communications. Notre lutte contre l'occupant, notre captivité, notre entraide dans les camps nous ont donné à un très haut degré le sens de la patrie, de la liberté, de la fraternité, et nous avons été bouleversées en les sentant gravement menacés. Nous avons essayé de nous soutenir les unes les autres dans cette épreuve, comme nous continuerons à le faire et à servir de notre mieux notre pays ». »

Elle accueille ensuite Jeannette L'Herminier, nouvelle secrétaire générale, et la remercie au nom de toutes pour la manière dont elle a accepté sa tâche et pour le dévouement qu'elle y a apporté. L'A.D.I.R. a été très honorée que le Prix de la Résistance ait été attribué cette année à *Triangle Rouge* de Catherine Roux et de Jeannette L'Herminier.

Des remerciements sont aussi adressés à nos déléguées « grâce à qui l'esprit de l'A.D.I.R. est vraiment représenté dans chaque section ». Elles sont chaleureusement applaudies et se lèvent chacune à leur tour.

La présidente salue particulièrement Renée Mirande, présidente de l'Amicale de Ravensbrück, et Cécile Lesieur, secrétaire générale.

Elle excuse les absentes, en particulier Jacqueline Rameil dont toutes apprécient le remarquable travail dans *Voix et Visages*, et Haïdi Hautval retenue par ses obligations professionnelles.

Elle donne la parole à Jeannette L'Herminier pour la lecture du rapport moral.

RAPPORT MORAL (Année 1968)

Mes chères camarades,
Jusqu'ici, fidèlement présenté dans vos rangs à toutes nos assemblées générales de l'A.D.I.R., j'admirais celles que leur fonction de secrétaire générale amenait à témoigner de manière si précise, si complète et combien chaleureuse, des activités de notre chère association. Je les admirais et les plaignais aussi, je l'avoue, me disant que je serais bien incapable, sur cette estrade et tellement en vue, de vous faire part, avec tant de justesse et de concision, de l'ensemble des problèmes résolus ou abordés au cours de l'année écoulée.

Et voici qu'à mon tour je dois prendre la succession difficile de celle qui m'a précédée avec sa compétence et son dévouement, tout en assumant sa dure tâche de chef de famille, obligée trop tôt, hélas ! de se substituer à celui qui était le pivot de son foyer. Je désire donc avant tout exprimer à Jacqueline Souchère, en votre nom à toutes, nos remerciements émus et certainement très disproportionnés à la générosité de son action parmi nous, aux facilités obtenues pour l'A.D.I.R. grâce aux sympathies qu'elle a su partout susciter, au temps précieux qu'elle nous a consacré en dehors de ses heures de travail personnel, à tous les renseignements qu'elle m'a si fraternellement communiqués pour me former à votre service. (Applaudissements.)

Epaulée par la chaleureuse confiance de notre présidente, Geneviève ma chère camarade 27.000, et par votre affection qui n'a

d'égalé, je dois le dire que celle que je vous porte de tout mon cœur, je vais essayer maintenant de vous fournir le compte rendu de la vie morale de l'A.D.I.R. depuis le 9 mars 1968.

Défense du titre de déporté

Notre association, par l'intermédiaire de sa présidente, s'est hautement élevée contre une proposition de loi tendant à accorder aux S.T.O. le titre de « victimes de la déportation du travail », au moyen d'une lettre, publiée dans *Voix et Visages*, adressée à chacun des présidents des groupements politiques de l'Assemblée nationale.

« Survivantes, écrivait Geneviève, nous nous devons de rappeler le sacrifice de tous les assassinés dans les bagnes nazis. Nous ne saurions, en effet, supporter que soient assimilés aux souffrances des camps de déportation, celles de personnes qui n'ont été que « contraintes au travail en pays ennemi ». Nous demandons donc que cette formule qui les désignait jusqu'alors continue à leur être appliquée, sans que soient employés à leur endroit les termes « déporté » ou « déportation » qui ne conviennent qu'à ceux qui en ont vécu toute l'atroce réalité. »

Prix de la Résistance

Notre désir d'informer la jeunesse de l'épreuve que nous avons vécue, toujours constant et profond, s'est encore exercé cette année à l'occasion du Prix de la Résistance. A cause des événements du printemps, la distribution traditionnelle des prix aux lauréats du Concours n'a pas eu lieu.

Denise Vernay, pour la région parisienne, a été une fois de plus sur la brèche avec toute son intelligente activité et son infatigable dévouement. Nous ne saurions assez la remercier de tout ce qu'elle a donné, sans compter, d'elle-même à cette tâche parfois difficile et ingrate. (Applaudissements.)

4P4616

Le Rectorat de l'Académie de Paris maintenant le Prix de la Résistance, nous continuerons à lui apporter notre concours par la présence de l'une d'entre nous parmi les membres du Jury et sous forme de dons de livres aux lauréats du Concours.

Représentation

Comme toujours, l'A.D.I.R. a été présente avec son drapeau aux différentes manifestations nationales du souvenir :

— le 14 mars, à la mairie du 14^e arrondissement, à la cérémonie en l'honneur de France Bloch-Sézain ;

— aux cérémonies d'anniversaire de la déportation, les 28 et 29 avril, et le 8 mai ;

— au défilé du 7 juin, organisé par le général Koenig, à l'appel du ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

— le 8 juin, à la cérémonie de l'inauguration de la rue « Yvonne-Le Tac », destinée à honorer la mémoire de celle dont l'extraordinaire personnalité a été particulièrement et longuement évoquée dans *Voix et Visages* ;

— aux cérémonies du 18 juin ;

— à la cérémonie commémorative du Fort de Romainville, le 27 octobre ;

— à toutes les cérémonies et au défilé commémoratifs du Cinquantenaire de l'anniversaire de 1918.

A ce propos, je tiens également à remercier tout spécialement notre chère Marie-Louise Payen, qui a dû renoncer pour des raisons de santé trop compréhensibles, à son rôle de porte-drapeau et qui, pendant si longtemps, au mépris de toute fatigue et par tous les temps, a tenu bien haut, partout où elles devaient être à l'honneur, les trois couleurs des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance. (Applaudissements.)

Mme Fleury a bien voulu partager avec Mme Mathieu, en dépit de leur éloignement de Paris (elles habitent Versailles et Maisons-Alfort) et de leurs charges familiales, la tâche de la remplacer. Qu'elles en soient remerciées de tout cœur. (Applaudissements.)

L'A.D.I.R. a été également représentée au congrès de l'Amicale de Ravensbrück les 26 et 27 octobre par sa présidente, par Jacqueline Souchère, Germaine de Renty et moi-même, ainsi qu'à l'assemblée générale de Mauthausen, du Réseau du Souvenir, de la Fédération des Réseaux et au déjeuner des Combattants Volontaires de la Résistance, le 27 octobre.

Toujours accueillies avec la plus grande cordialité dans toutes ces manifestations, nous éprouvons nous-mêmes beaucoup de joie à y retrouver tant de chères camarades.

Liaison intérieure à l'A.D.I.R.

Toute liaison étant éminemment fonction de la qualité de l'information, il semble juste que nos premiers remerciements dans ce domaine s'adressent à Jacqueline Rameil, pour la présentation si attrayante et la remarquable tenue documentaire et littéraire de notre bulletin.

Véritable « chercheuse de truffes », toujours en quête, non sans difficultés ni mérite, d'articles intéressants, cadrant avec nos préoccupations aussi bien que susceptibles d'élargir notre champ d'action et de pensée. notre amie a fait de *Voix et Visages* un petit modèle du genre dont la lecture captive même les gens extérieurs à l'A.D.I.R. (Applaudissements.)

C'est ainsi que, faisant suite à l'étude sur le *Troisième Age* si bien abordée par Anne-Marie Boumier et Mme Gorce, Ninette Streisguth nous a livré de tout son cœur les renseignements relatifs aux possibilités de la Maison de Santé Protestante de Bordeaux pour l'amélioration du sort de nos aînées et de nos malades.

Nous avons également bénéficié du passionnant exposé sur *S.O.S. Amitié* dans lequel celle qui a tenu à conserver l'anonymat nous montre la voie la plus délicate et la plus généreuse d'une rare vocation de sensibilité et d'amour envers l'isolement de la souffrance humaine.

Anise Postel-Vinay, avec toute l'admiration et l'émotion que comportait ce travail gigantesque sur un tel sujet, nous a signalé la remarquable soutenance de thèse de notre camarade de Résistance, Olga Wormser-Migot sur *Le Système concentrationnaire nazi de 1933 à 1945*, dont de larges extraits ont été publiés dans notre bulletin.

Voix et Visages s'illustre encore par la qualité de sa « chronique des livres ». Denise Gastinel et Gabrielle Ferrières se sont chargées d'analyser pour nous, avec une intégrité de jugement et un réel talent, les livres qui pouvaient retenir notre attention dans l'optique de la Résistance et de la Déportation.

Sous la rubrique *Secrétariat social*, nous avons été fidèlement informées des décrets et prescriptions administratives concernant les Anciens Combattants et Victimes de Guerre. C'est ainsi que nous ont notamment été communiqués les textes officiels relatifs à l'augmentation de nos pensions d'invalidité, soit 21,4 % au 1^{er} octobre 1968 par rapport aux taux en vigueur au 31 décembre 1967. Le pays nous a encore une fois favorisées. Sachons, mes chères camarades, exprimer notre reconnaissance à notre ministre d'avoir appuyé de tous ses pouvoirs ce geste fraternel envers ceux et celles qui souffrent encore dans leur chair des séquelles de blessures et traumatismes entraînés par les atrocités des conflits, les risques du combat clandestin et la monstruosité des sévices subis et acceptés en toute gratuité dans la pureté de l'idéal patriotique et de la cause des libertés humaines.

Hélas ! de trop nombreuses pages de notre bulletin ont été consacrées, depuis mars 1968, à la mémoire de nos disparus. Avec quelle émotion y avons-nous retrouvé le reflet fidèle de personnalités dont le sacrifice longuement, douloureusement, mais toujours courageusement consenti, se justifie dans la courbe même de leurs existences, évoquées par celles qui les ont plus intimement approchées et aimées.

Mais *Voix et Visages* nous a aussi permis de partager le bonheur apporté dans nos familles par de nombreux mariages et naissances, et d'enregistrer avec fierté les distinctions dont nos compagnes ont été l'objet au titre de leurs services dans la Résistance.

Enfin, nous pouvons constater dans chaque numéro du bulletin, l'activité de nos échanges intérieurs par les comptes rendus si vivants des rencontres de nos sections.

La vie des Sections

Nos déléguées régionales ont rivalisé de dévouement et d'ingéniosité pour organiser les contacts destinés à entretenir l'amitié et le souvenir : Marguerite Flamencourt en Loire-Centre, Mme Cailliau de Gaulle en Seine-Maritime, Claudine Déan en Maine-et-Loire, Olga Nicoux dans la Sarthe, Cathy Strohl en Alsace, Mme François à Metz et ses alentours, Maguy Degeorge en Auvergne, Mme Caillot en Meurthe-et-Moselle, Noëlla Rouget en Suisse, Mme Bauer dans le Rhône, Mme Tersa en Gironde, Mme Meysembourg en Moselle, Mme Clair en Haute-Savoie, Mme Lecoanet en Savoie, Mme Bachelet dans le Var, Mme Gorce

dans la Loire, Mmes Coutard et Croisé dans l'Orne, Mme Duroeulx en Loire-Atlantique, Mme Auba en Haute-Garonne, Mme Moreau à Cluny.

En avril, à Cannes, Paulette Charpentier et moi-même avons été particulièrement bien accueillies par nos compagnes des Alpes-Maritimes, sous l'impulsion de Françoise Javelot qui assume de nouveau, avec tout son dynamisme, le rôle de déléguée de cette région, auquel son mauvais état de santé l'avait contrainte à renoncer pendant quelque temps.

Les nouvelles déléguées : Mme Harnisch pour le Doubs et le Territoire de Belfort, Mme Goujon en Indre-et-Loire, Mme Bourdelet dans le Nord, assument leur tâche avec une ardeur et une efficacité qui ont droit à toute notre reconnaissance, et nous leur souhaitons d'en trouver la récompense méritée dans l'affectionnée coopération de leurs adhérentes.

Mme Thanguy a bien voulu accepter, selon le vœu exprimé par notre chère et regrettée Mme Elie elle-même, la décision du Conseil d'administration et de prendre la succession de cette dernière en Ille-et-Vilaine. Nous l'en remercions de tout cœur.

A Marguerite Billard, qui a maintenu le 10 juin, en dépit des événements, le dîner de fin d'année de la Section parisienne, nous avons répondu en grand nombre, avec notre gratitude émue pour le réconfort que nous avons éprouvé à retrouver notre confiance dans la solidité de notre union.

Elle était, hélas ! souffrante pour le dîner de rentrée du 25 novembre, où son absence a été infiniment regrettée.

Que toutes, conscientes de leurs responsabilités, attentives à nous signaler tous les problèmes physiques, matériels ou moraux des adhérentes de leurs sections, soient grandement remerciées de leur dévouement sans limite et de leur efficacité dans la solidarité comme dans le maintien, au sein des régions qui leur sont imparies, de la dignité et de l'autonomie de l'A.D.I.R. en tant qu'association nationale.

Boulevard Saint-Germain

La vie du boulevard Saint-Germain devient toujours plus fraternellement intense. Le nombre des habituées du lundi augmente progressivement pour le meilleur enrichissement de nos échanges sympathiques, au cours desquels Cécile Deschamps, avec sa gentillesse naturelle, distribue, aidée de Marie-Louise Messéan, tasses de thé et petits gâteaux, tandis que notre Dina Godfroy s'active à fournir judicieusement la pâture intellectuelle de la bibliothèque remarquablement pourvue par Madeleine Lansac. (Applaudissements.)

Pendant les événements pénibles vécus au printemps par notre pays et en dépit des difficultés de transport entraînées par les grèves, la permanence a été maintenue au siège de l'A.D.I.R. Ainsi, nos camarades de la région parisienne étant assurées d'une présence affectueuse, avons-nous pu, au moyen d'avances, pallier quelque peu le retard apporté au recouvrement des pensions et parer au plus urgent des difficultés matérielles des moins favorisées du moment.

Le 12 janvier, nos locaux ont retenu des rires de 28 enfants conviés par Marguerite Billard, ainsi que leurs mères et grand-mères, à notre Arbre de Noël, dont les jouets ont été, comme toujours, joyeusement accueillis par les petits invités.

Le 2 février, nous dégustions gaiement les traditionnelles crêpes de la Chandeleur.

Demain, le commando d'Holleischen, désireux de renouveler sa rencontre de 1967, se retrouvera, très nombreux je l'espère, boulevard Saint-Germain.

Et c'est pour tant de raisons, si riches en prolongements, voyez-vous, mes chères camarades, que nous ne saurons jamais assez remercier André Postel-Vinay du don généreux de ces pièces hospitalières où nous avons pu établir la tête et le cœur même de notre A.D.I.R. (Applaudissements.)

Signalons aussi le succès toujours grandissant des nombreux repas de blocs et de commandes qui fournissent à toutes celles qui ont gravi ensemble le calvaire de la déportation l'occasion de renforcer les liens scellés dans la souffrance, de partager les soucis et satisfactions de leur vie présente et d'évoquer le souvenir de leurs disparus.

Dans le domaine de notre liaison, intérieure à l'A.D.I.R. se situe enfin le pèlerinage à Ravensbrück, effectué du 6 au 11 septembre, par une quarantaine de nos camarades et les parents et amis qui les accompagnaient. Ce fut une totale réussite dont nous devons chaleureusement remercier Jacqueline Souchère, son organisatrice, Jacques Henriet pour ses démarches auprès de l'administration des Chemins de Fer dont la générosité a vraiment droit à toute notre reconnaissance, ainsi qu'Emile Valley, le guide efficace et dévoué de ce voyage, décrit de manière si vivante et vibrante par Jacqueline Souchère dans *Voix et Visages*. (Applaudissements.)

Chacune des participantes conservera au fond de son cœur la somme de sentiments accumulés au cours de ce pèlerinage au plus terrible, mais aussi au plus enrichissant, de son passé, avec la conscience renouvelée de sa responsabilité dans la fidélité au souvenir et dans la chaleur de l'amitié.

Mme Delhaie, qui s'était jointe à Mme Lucas et à M. l'abbé François, a eu la gentillesse de nous faire bénéficier un lundi, au Cercle de l'A.D.I.R., de la projection de son film, qui nous a permis de suivre rétrospectivement nos camarades dans leur émouvant périple. Qu'elle en soit très amicalement remerciée.

Liaison extérieure à l'A.D.I.R.

Comme vous le savez, l'A.D.I.R., association autonome et nationale, se manifeste à l'extérieur par de nombreux contacts destinés à maintenir sa liaison avec les organismes, associations et amicales de Résistance susceptibles de l'aider à accomplir sa tâche de solidarité.

Notre présidente, avec l'accord du conseil, a accepté de nous représenter dans le conseil d'administration du C.O.S.O.R., au même titre que les associations intéressées par ses œuvres. Le Père Chaillet a entretenu Geneviève de son désir de faire de Sainte-Musse, à la fois une maison de retraite et une maison de repos, et demande que la durée des séjours de repos, l'emportant désormais sur les séjours de vacances, ne soit pas inférieurs à un mois.

L'Amicale de Ravensbrück envisage de célébrer, en 1969, le XXV^e Anniversaire de la Libération de la France et, en 1970, celui de la sortie des camps. L'A.D.I.R. a décidé d'étudier ce qu'elle pourra faire, en liaison avec cette amicale, pour la célébration du XXV^e Anniversaire de la Libération des camps.

Notre présidente a tenu le conseil au courant des travaux de la commission du Musée de la Deuxième Guerre Mondiale, qui sera installé dans la salle Charlemagne, à l'Hôtel des Invalides, sous la responsabilité du général de Grancey.

Enfin, Geneviève, ainsi que plusieurs de nos camarades, ont suivi avec intérêt les conférences de la Semaine parisienne de la Résistance.

Solidarité

Je voudrais d'abord que nous exprimions notre profonde et sincère gratitude à l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le maintien de la subvention allouée à l'A.D.I.R. Les fonds qui nous sont accordés ainsi, ajoutés à ceux dont nous bénéficiions du conseil de Paris et, nous l'espérons, des conseils généraux des nouveaux départements, constituent en effet, avec les dons que nous recevons, la plus importante partie de nos ressources.

N'oublions pas de remercier de tout ceci Germaine de Renty, qui continue si remarquablement à défendre notre cause et les intérêts de nos camarades auprès de l'Office national, ainsi qu'Andrée Astier qui a bien voulu accepter de nous représenter auprès du Service départemental des Anciens Combattants des Hauts-de-Seine. A ce propos, nous serons toujours heureuses d'accueillir les autres bonnes volontés susceptibles de nous aider dans les nouveaux départements.

Dans le domaine de nos possibilités financières de solidarité, nous devons également être infiniment reconnaissantes aux Amis de l'A.D.I.R. de France, en particulier à M. Alexandre Parodi, leur président, et à André Postel-Vinay, leur secrétaire général, de l'intérêt constant qu'ils portent à cette société.

Je voudrais aussi renouveler notre gratitude à nos Amis d'Amérique, à Caroline Ferriday, si chaleureuse dans sa fidélité à notre endroit, à Mme Lucet, femme de notre ambassadeur aux Etats-Unis, qui nous a fait parvenir un chèque de 1.000 dollars représentant la participation de l'A.D.I.R. aux bénéfices du bal *April in Paris*. Nous l'avons remerciée de son efficace intervention auprès de nos donateurs d'Outre-Atlantique.

Je dois aussi vous signaler que M^e Marti-nache a fait à l'A.D.I.R. un legs de 1.000 F qui sera employé à l'Aide sociale de notre association. Ayons ensemble une pieuse pensée de reconnaissance pour ce geste de fraternité de notre regrettée camarade.

Notre commission sociale, composée de Jacqueline Souchère, Gabrielle Ferrières, Anne-Marie Boumier, Paulette Charpentier et moi-même, se réunit presque chaque semaine pour étudier les problèmes sociaux de notre association en général, et les cas particuliers qui nous sont soumis, soit directement, soit par la vigilance de nos déléguées ou de certaines de nos camarades soucieuses de soulager leurs compagnes dans l'embarras.

De nombreux prêts ont été accordés pour pallier les difficultés financières passagères entraînées par des avances sur frais d'hospitalisation ou d'interventions chirurgicales consécutives à des affections ne figurant pas sur les carnets de soins, les frais relatifs à des changements de domicile, déménagements, installations.

Des dons substantiels ont été faits dans des cas particulièrement dramatiques de santé, de deuil, à nos amies ou à leurs familles en détresse, ainsi qu'à des internées dont les pensions sont réduites et auxquelles leur âge et leur état de santé interdisent tout travail.

En dehors des dons de vacances au début de l'été, des dons de charbon au début de l'hiver et des dons de Noël, nous aidons régulièrement trimestriellement et parfois mensuellement, celles de nos amies dont les ressources sont nettement insuffisantes, ainsi que les mamans de nos compagnes décédées qui n'ont plus personne pour les soutenir matériellement dans cette douloureuse et souvent si précaire situation de la vieillesse solitaire.

Nous avons eu la joie, grâce à l'amélioration de trésorerie qui vous avait été signalée lors de la dernière assemblée générale, d'augmenter de manière importante, ainsi que vous

le dira Paulette, ces manifestations financières de notre solidarité en fonction des enquêtes effectuées par nos responsables des sections, pour améliorer dans la mesure de nos possibilités le sort des plus défavorisées, qui sont souvent les plus discrètes à se signaler.

Mais c'est aussi dans le domaine affectif que nous avons cherché à exercer le sentiment fraternel qui nous unit si profondément les unes aux autres. Toutes celles qui le pouvaient n'ont ménagé, je puis vous l'assurer, ni leur propre fatigue, ni la multiplicité des démarches, pour soulager, assister, entourer nos amies que la maladie, l'âge ou les infirmités séparent du monde actif.

Vous connaissez la stricte position « apolitique » de notre association. Par contre, nous saurons faillir à notre vocation d'entraide et de solidarité. C'est ainsi que, informée des conditions atroces dans lesquelles se trouvaient les femmes détenues dans l'île de Yaros, l'A.D.I.R. a fait, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, un don de 500 F destiné à participer aux secours prodigues par la Croix-Rouge grecque à ces malheureuses femmes.

Un chèque de même valeur a été également envoyé de notre part à l'Association France-Tchécoslovaquie à l'intention de nos anciens camarades tchèques frappés par les événements actuels.

La question de l'indemnisation des « cobayes » est enfin résolue. Et c'est à l'actif de l'A.D.I.R. grâce aux efforts inlassables, aux persévérantes démarches d'Anise Postel-Vinay, au travail constant et à la haute conscience professionnelle d'Haidi Hautval, membre de la commission pour l'indemnisation des victimes d'expériences pseudo-médicales, d'avoir obtenu au moins cette réparation au regard de nos camarades les plus odieusement frappées dans leur chair par la monstruosité scientifique des médecins concentrationnaires. Qu'elles en soient profondément remerciées. Hélas ! nous regretterons toujours que l'Allemagne n'ait cependant jamais consenti à reconnaître le crime de vivisection dont elle s'est rendue coupable.

Pour terminer, je voudrais souhaiter, en votre nom à toutes, une fraternelle bienvenue aux quinze nouvelles adhérentes qui ont rejoint, cette année, notre grande famille.

Et maintenant, je tiens à exprimer notre gratitude à Mme Montel qui, avec toute son activité, sa connaissance intelligente et approfondie des moindres rouages de notre association, se dévoue sans compter à notre service à toutes, ainsi qu'à Marie-Louise Messéan qui la seconde si bien et se prodigue à toutes les tâches avec le sourire affectueux que nous aimons tant. (Applaudissements.)

A toutes deux, je dois personnellement une reconnaissance particulière pour la gentillesse et la patience avec lesquelles elles m'ont, en plus de leur travail, si absorbant, fourni tant de renseignements nécessaires à l'accomplissement de mes nouvelles fonctions parmi vous.

Merci à toi, Geneviève, de ta confiance dont je voudrais tellement me montrer digne, à vous toutes mes chères amies du conseil et du bureau, qui m'avez livré avec tant de sincère affection le meilleur de votre expérience au service de cette solidarité, véritable raison d'être de notre A.D.I.R., avec la fidélité au souvenir de celles dont il nous a été donné la grâce de transmettre le message de foi, d'espérance et d'amour. (Vifs applaudissements.)

Mme Anthionoz : « Vos applaudissements prouvent combien nous sommes reconnaissantes à Jeannette de ce rapport si chaleureux, si vivant et aussi de tout ce qu'il traduit de l'effort continu de cette année. Celles qui ont des questions à poser voudront bien s'inscrire auprès de Mme Montel. Le temps de parole est de cinq minutes. »

Puis Mme Anthoiz passe la parole à Mme Charpentier pour la lecture du rapport financier en ajoutant : « Vous savez que le métier de trésorière n'est pas toujours facile, il demande beaucoup d'attention, beaucoup de travail ; cependant, si l'A.D.I.R. peut aussi souvent que possible vous aider, répondre à vos demandes de dons ou de prêts et même

tout simplement exister, puisqu'il faut de l'argent à une association, c'est grâce à la bonne gestion de notre trésorière. Même si les frais généraux ne sont pas trop élevés, il y a tout de même à assurer les salaires, le bulletin, etc., et je sais que vous allez écouter Paulette avec l'attention que son rôle difficile mérite bien. »

RAPPORT FINANCIER

(Année 1968)

Nous avons eu raison de terminer notre rapport de l'an dernier sur le mot confiance.

Cette année encore, grâce aux dons et aux subventions, nous avons satisfait de nombreuses demandes d'aide et notre activité a été grande comme vous l'avez entendu.

Vous qui connaissez notre association, vous savez toute la chaleur d'amitié qu'il y a derrière la sécheresse des chiffres qu'il est de mon devoir de vous présenter maintenant.

I. — Les dépenses

Le total s'élève à 112.705,56 F.

1) *L'aide sociale* : elle a été de 42.846,15 F. Nous avons donné 19.883,58 F et prêté 22.962,57 F, à peu près le double de l'an dernier, grâce à des rentrées exceptionnelles que nous avions eues.

2) *Les frais généraux* : se montent à 14.951,13 F. Ce sont, dans l'ensemble les mêmes : le loyer immuable de 500 F est symbolique, les charges et assurance, la papeterie, les frais de poste, le téléphone, les transports, les frais occasionnés par l'assemblée générale, suivent le coût de la vie.

Les ristournes aux sections : 3.271 F prouvent que les cotisations sont bien rentrées.

Les dépenses qualifiées de diverses se sont élevées à 4.249,65 F. Elles représentent les frais de banque, les cotisations versées pour le Mémorial Jean-Moulin et celui du général Leclerc, etc., les fleurs pour les obsèques de nos camarades ou les cérémonies commémoratives, les participations aux manifestations, le Prix de la Résistance par exemple.

3) *Le bulletin* : nous a coûté 10.468,38 F.

4) *Les avances et remboursements divers* : 7.644,86 F représentent les avances pour les repas d'assemblée générale, les achats de livres, les avances de fonds en raison des événements de mai, qui sont ensuite remboursés, et les remboursements de repas ou de voyages auxquels nos camarades n'ont pu assister.

5) *Les traitements et charges sociales* : 36.795 F, c'est ce que nous coûtent notre secrétariat constitué vous le savez par Mme Montel et Mlle Messéan, seules personnes appointées à l'A.D.I.R.

Nous portons également dans les dépenses, mais elles n'en sont pas, en fait, l'achat de valeurs : 30.000 F d'obligations du Crédit Foncier de France, 925 F de Bons du Trésor pour la Dotation statutaire.

II. — Les recettes

Au total : 171.032,69 F.

Nous reportons le solde créditeur au 1^{er} janvier 1967, soit à 65.211,72 F.

1) *Les cotisations* : elles rentrent bien : 5.560 F. Nos appels réitérés des années passées ont porté leurs fruits. Et puis, nous nous flattions de croire que nos adhérentes ont conscience que nous leur apportons un service efficace auquel elles participent.

tout simplement exister, puisqu'il faut de l'argent à une association, c'est grâce à la bonne gestion de notre trésorière. Même si les frais généraux ne sont pas trop élevés, il y a tout de même à assurer les salaires, le bulletin, etc., et je sais que vous allez écouter Paulette avec l'attention que son rôle difficile mérite bien. »

Nous avons en portefeuille : 137.960 F.

En caisse : 31.128,70 F.

Cette réserve peut paraître importante, mais elle ne représente qu'une année de fonctionnement d'avance.

Cela veut dire que, si par malheur la générosité de nos amis venait à se tarir, nous aurions un an pour nous « retourner ».

Cette réserve, c'est la sécurité dont on a besoin lorsqu'on avance en âge et que l'A.D.I.R. apporte à ses adhérentes. (Applaudissements.)

Mme Anthoiz : « Je remercie Paulette pour son rapport qu'elle a même réussi à rendre vivant et je la félicite pour la bonne organisation de nos comptes.

» Celles qui ont des questions à poser voudront bien s'inscrire comme pour le rapport moral. »

Puis Mlle Boumier lit le rapport des commissaires aux comptes. Mme Anthoiz remercie les commissaires de leur vérification. Elle pense que leur rapport donne toute satisfaction aux membres présents et leur demande s'ils renouvellent le mandat des commissaires. Mme Billard et Mlle Boumier sont renommées à l'unanimité.

Mme Anthoiz tient à faire remarquer que Mlle Boumier, qui a été une secrétaire générale si dévouée et si remarquable, continue à apporter à l'A.D.I.R. ses précieux conseils, et elle lui est très reconnaissante.

Louise Alcan prend alors la parole. Elle commence par remercier Jeannette L'Herminier de son rapport si émouvant. Puis elle attire ensuite l'attention de l'assemblée sur une perspective proche, celle du 25^e anniversaire de la libération de la France et du 25^e anniversaire de la libération des camps. Elle dit :

« Vingt-cinq ans que nous avons eu la chance de vivre, vingt-cinq ans que nous avons vécu avec des problèmes généraux, mais toujours dans l'amitié, et je crois que c'est bien ainsi. Mais cet anniversaire s'accompagne d'une question dont je voudrais vous entretenir — sans lui donner un aspect qui déplairait à l'A.D.I.R. — et qui préoccupe un grand nombre de personnes dans les milieux de la déportation, celui de la prescription des crimes nazis. Comme vous le savez ou ne le savez pas, si les choses restent en l'état où elles sont actuellement, la prescription de ces crimes interviendra en République fédérale allemande à la fin de 1969. Je pense, et peut-être vous aussi, que ce serait triste pour l'anniversaire de notre libération.

» Il y a quelques années, en 1965 je crois que le parlement français avait déclaré que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité étaient imprescriptibles. Une résolution de l'O.N.U. a été votée à la majorité sur l'imprescriptibilité de ces crimes. Mais on peut craindre, si aucune voix ne se fait entendre, de se trouver devant des criminels de guerre rentrant tranquillement dans leur pays, bien qu'ayant de nombreux crimes sur la conscience.

» Quelques associations de déportés de l'Île-de-France ont organisé une ou deux réunions et ont finalement décidé d'adresser une lettre au chancelier Kiesinger lors de sa venue très prochaine à Paris pour lui signaler la gravité du bénéfice de la prescription pour les criminels de guerre. J'ai tenu à vous mettre au courant de cette lettre, dont une copie sera adressée au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères. Voilà ce que nous avons pensé faire, parce que nous sommes inquiets à l'idée que des criminels de guerre resteront impunis pour la plupart, mais nous désirons que ce soit une affaire réglée. Nous espérons que l'A.D.I.R. s'associera à nous, car ce n'est pas une action de vengeance que nous menons, mais c'est dans la mesure où

l'on sera débarrassé de ces fantômes que les rapports seront les meilleurs avec l'Allemagne. Nous n'agissons pas contre l'Allemagne. »

Louise Alcan ajoute :

« Je suis persuadée que les anciennes déportées sont sensibles à cette question et que le conseil d'administration de l'A.D.I.R. aura à se prononcer sur cette action qu'il serait souhaitable que nous menions toutes ensemble ; c'est pourquoi j'ai tenu à en parler à cette assemblée générale. »

Mme Anthonioz remercie beaucoup Louise Alcan et dit :

« C'est un problème dont nous nous sommes préoccupées à l'A.D.I.R. Nous sommes déjà intervenues. Il n'y a, en effet, aucune commune mesure entre un crime quel qu'il soit et un crime qui appartient au génocide. Depuis hier, au colloque des Magistrats résistants, on étudie le grave problème des expéreances pseudo-médiées, et j'ai entendu hier un jeune médecin, qui en raison de son âge n'a pas été déporté. Il est intervenu pour montrer comment les médecins allemands ont été conduits au crime de vivisection. »

Il appartient à nos associations de marquer la chose. Nous allons étudier de quelle manière le faire. Nous devons attirer l'attention de notre pays de manière qu'une action soit menée auprès des autorités de l'Allemagne de l'Ouest. »

Mme Vernay dit qu'au colloque des Magistrats résistants on a fait remarquer qu'aux termes du traité du Marché Commun, les médecins allemands pourraient, dans quelques années, exercer leur profession dans toute l'Europe, et des médecins allemands, pas forcément nazis, mais qui ont laissé faire les crimes de guerre, pourraient soigner d'anciens déportés en France.

Mlle Boumier pense qu'il faut suivre l'action des magistrats résistants.

Après cette intervention, Mme Anthonioz met aux voix le rapport moral et le rapport financier. Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Mme Delmas rappelle que l'année prochaine sera celle du 25^e anniversaire de la fondation de l'A.D.I.R. (Applaudissements.) Mme Anthonioz la remercie et propose que l'on célébre d'une manière toute particulière cet événement, en invitant en particulier toutes celles qui ont participé à la création de l'A.D.I.R. et celles qui l'ont dirigée depuis sa création.

Puis, Mme Anthonioz dit sa joie d'accueillir aujourd'hui à cette assemblée générale une ancienne camarade tchèque, Wlasta Stachova, qui est très applaudie de toute l'assemblée. Elle doit repartir pour la Tchécoslovaquie le lendemain et elle est chargée d'un message particulièrement amical pour toutes les anciennes camarades tchèques. Si d'autres camarades viennent à Paris, Wlasta est chargée d'en informer l'A.D.I.R. afin qu'elles puissent être accueillies à l'association.

Mme Anthonioz annonce les cérémonies de la Déportation le 27 avril prochain. C'est l'A.D.I.R. qui portera le flambeau pour remonter les Champs-Elysées, et elle espère que les camarades seront nombreuses à cette cérémonie.

Puis elle rappelle que, cette année, l'A.D.I.R. a décidé de faire coïncider sa rencontre inter-régionale avec l'inauguration du Mémorial Jean-Moulin à Salon-de-Provence, les 24 et 25 mai. Les inscriptions devront parvenir à l'A.D.I.R. avant le 1^{er} avril, et les détails concernant cette rencontre seront ensuite adressés aux participantes.

Mme Anthonioz annonce différents pèlerinages : à Zwodau-Holleischen du 3 au 12 avril, à Ravensbrück du 25 avril au 3 mai et celui du Commando des 57.000 en septembre.

Etat des Recettes et des Dépenses en 1968

RECETTES

Report solde 1967	65.211,72
Cotisations	5.560 »
Dons :	
Amis A.D.I.R. Amérique	19.681,08
Amis A.D.I.R. France	17.000 »
Fonds Solidarité	6.981,55
Dons divers	5.765,49
	49.428,12
Subventions :	
O.N.C. (solde 1967)	5.750 »
O.N.C. (acompte 1968)	5.000 »
Conseil de Paris	7.500 »
	18.250 »
Recettes diverses :	
Retenues Sécurité Sociale, etc.	1.679,71
Intérêts valeurs	4.918,76
Remboursements divers	11.874,38
	18.472,85
Remboursements de prêts	14.110 »
	174.759,26

DÉPENSES

Aide sociale :	
Dons	19.883,58
Prêts	22.962,57
	42.846,15
Frais généraux :	
Loyer	500 »
Charges, assurance	2.540,78
Papeterie, imprimerie, matériel	744,35
Frais poste	1.572,26
Téléphone	1.066,14
Transports	91,70
Assemblée générale	915 »
Ristournes sections	3.271,25
Dépenses diverses	4.249,65
	14.951,13
Bulletin	10.468,38
Avances et remboursements divers	7.644,86
Traitements et charges sociales	36.795,04
	112.705,56
Achat valeurs : Obligations Crédit Foncier France	30.000 »
Bons Trésor (Dot. Stat.)	925 »
	142.630,56
TOTAL	174.759,26
En caisse au 1 ^{er} janvier 1969 :	
Espèces	262,76
Banque	16.799,41
Chèques postaux	14.066,53
	31.128,70
TOTAL	174.759,26
Portefeuille :	
Emprunt 3,50 % 1952-1958	55.960 »
Emprunt Equipment 5,50 % 1965	39.000 »
Emprunt S.N.C.F. 5,75 % 1965	8.000 »
Emprunt 6 % 1967	5.000 »
120 oblig. Crédit Foncier France	30.000 »
	137.960 »

Avant de procéder au vote, elle rappelle que les membres du conseil d'administration sont à renouveler par tiers chaque année. Aucune candidature nouvelle ne s'est présentée, et, les membres sortants étant rééligibles, Mme Anthonioz remercie l'Assemblée de leur accorder à nouveau sa confiance. Les bulletins doivent mentionner six noms afin de ne pas être nuls.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

618 votantes, 6 bulletins nuls, 612 suffrages exprimés.

Mmes Anthonioz, Caubrière, L'Herminier, Souchère, Vernay élues à l'unanimité. Mme Charpentier, 611 voix, élue. Mme Rème, 1 voix.

Election du Bureau

Le conseil d'administration a procédé le 17 mars 1969, à l'élection du bureau : 10 présentes, 3 pouvoirs, 13 suffrages exprimés.

Le bureau est ainsi constitué :

Présidente-fondatrice : Mme Delmas.

Présidente : Mme Anthonioz.

Vice-Présidentes : Mmes Ferrières, Goetschel, de Renty, Rameil.

Secrétaire générale : Mlle L'Herminier.

Trésorière : Mme Charpentier.

PELERINAGES

L'année passée, nous avons confié à « SOUVENIR ET VOYAGES », l'organisation de notre pèlerinage à Ravensbrück.

Un certain nombre d'entre nous ayant participé à ce voyage, notamment les « 57.000 » seraient désireuses de se rendre cette année dans leurs commandos.

Nous avons donc fait appel à nouveau à l'association « SOUVENIR ET VOYAGES » qui veut bien se charger de cette organisation. Après avoir discuté en commun de nos désirs, voici le programme que nous avons arrêté :

PELERINAGE DES « 57.000 »

en passant par : ABTERODA, APOLDA, WEISSENFELS, MARKLEBERG, GRIMMA, WURZEN, OSCHATZ. Passage à ERFURT, MEISSEN. Séjour à LEIPZIG, DRESDE, descente de l'ELBE en bateau. Visite de WEIMAR et pèlerinage au Camp de concentration de BUCHENWALD,

du vendredi 5
au samedi 13 septembre 1969.

Afin de procéder à la réservation des hôtels et pour la bonne organisation de ce nouveau pèlerinage, veuillez adresser vos inscriptions de principe à :

Madame COME
11, square Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie
Paris - 5^e

jusqu'au 15 juin date limite ;
ou à

SOUVENIRS ET VOYAGES
31, boulevard Saint-Germain, Paris - 5^e
jusqu'au 30 juin dernier délai.

Les personnes intéressées par ce pèlerinage recevront immédiatement le programme détaillé, les conditions et les prix.

RECHERCHES

Qui a connu Agnès-Germaine Chirat, qui demeurait au Blanc-Mesnil et qui serait décédée à Ravensbrück en août 1944 ?

Prière de donner les renseignements à l'A.D.I.R.

Des camarades ayant fait partie du convoi des 57.000 se souviennent-elles de l'évasion d'une des leurs dans la traversée du village de Nanteuil-Sacy ? Si oui, prière d'écrire à l'A.D.I.R.

Plusieurs camarades voudraient avoir des nouvelles de Tania Boulubache, qui faisait partie du convoi des 27.000 à Ravensbrück et qui fut envoyée ensuite à Holleischen.

Après la Libération, Tania est devenue Mme Jacques Roux, a eu deux enfants, Serge et Nadine. Partie pour le Maroc et Casablanca en 1951 ou 1952 avec son mari, elle n'a plus donné signe de vie à aucune de ses camarades.

La sœur de Tania, Lola Boulubache, est mariée avec le fils du bâtonnier Charpentier. Si quelqu'une d'entre nous connaît cette famille, voudrait-elle la joindre pour obtenir quelques nouvelles ?

SECRÉTARIAT SOCIAL

CURES THERMALES

des pensionnés civils de la guerre résidant en Métropole

Application du décret n° 69-218
du 3 mars 1969

Les victimes civiles de la guerre, bénéficiaires de l'article L. 115 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ne peuvent pas prétendre au régime de cures thermales prévu par la loi du 12 juillet 1873 dont l'application incombe au ministère des Armées, Direction Centrale du Service de Santé des Armées, et c'est la raison pour laquelle les circulaires n° 11/46 S.M.G. du 4 avril 1946 et n° 111-1343 S.D.C. du 4 février 1948 avaient prévu en la matière un régime propre à cette catégorie de pensionnés.

L'article D. 62 bis du Code, créé par le décret cité ci-dessus, apporte une amélioration à ce régime en ce sens qu'il permet dorénavant aux victimes civiles de la guerre d'accéder à tous les établissements thermaux agréés au titre du régime général de la Sécurité sociale et qu'il prévoit l'attribution, à cette occasion, d'une indemnité forfaitaire de subsistance égale à la participation des caisses de Sécurité sociale aux frais d'hébergement de leurs ressortissants admis à suivre des traitements thermaux. A la différence toutefois de la solution retenue par le régime général de la Sécurité sociale, l'octroi de cette indemnité forfaitaire de subsistance n'est subordonné à aucune condition de ressources.

De plus, désormais, les frais de transport engagés à l'occasion des cures thermales seront remboursés, quel que soit le moyen de transport utilisé, sur la base du prix du voyage en 2^e classe par voie ferrée, ou en voiture publique, compte tenu des réductions dont les intéressés peuvent bénéficier à titre personnel.

N.B. — La place nous manque pour publier dans le bulletin les conditions d'obtention et de déroulement de ces cures, mais nous les tenons à votre disposition à l'association.

—o—

RENOUVELLEMENT DES PRESCRIPTIONS

DE MÉDICAMENTS

ordonnés au titre de l'article L. 115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Nous informons les adhérentes qui nous ont demandé le texte de la circulaire du 29 avril 1968, concernant ce renouvellement, qu'elle a été abrogée et remplacée par une nouvelle circulaire en date du 14 février 1969.

Nous leur communiquons ci-dessous les modifications apportées à la circulaire du 29 avril :

— A la fin du deuxième paragraphe du chapitre I : *Destination et utilisation de l'ordonnance originale*, après « au cours des renouvellements », il convient d'ajouter : (Lorsque ces indications ne pourront pas, faute de place, être portées sur le feuillet du carnet comportant l'ordonnance originale, elles seront, de même que la désignation du produit délivré, inscrites sur une feuille de papier comportant les nom et adresse de la pharmacie et qui devra ensuite être agrafée à l'ordonnance originale).

— Dans le deuxième paragraphe du chapitre II : *Copies ou photocopies de l'ordonnance originale*, il faut introduire entre : « utilisation quelconque antérieure » et « sur chaque copie » : (Lorsque le bénéficiaire sera dans l'im-

possibilité absolue de présenter un carnet de soins comportant un feuillet vierge, le pharmacien pourra, exceptionnellement, établir cette copie certifiée conforme sur une feuille de papier libre).

— Au quatrième paragraphe de ce même chapitre, noter que l'indemnité allouée au pharmacien est passée de 0,52 à 0,70 francs.

— Enfin, toujours dans ce même chapitre II, à la fin du dernier paragraphe : « de l'ordonnance du Docteur Y », ajouter « prescrit le (date de la prescription) ».

—o—

LEVÉE DE FORCLUSION

concernant certaines catégories de Combattants Volontaires de la Résistance.

Article 68 de la loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968, prorogeant pendant une durée de deux ans les délais fixés précédemment, pour les membres de la Résistance répondant aux conditions fixées par les articles R. 254, R. 271 et R. 276 du Code.

Le texte cité en référence ouvre un nouveau délai de deux ans pour le dépôt des demandes de carte de Combattant Volontaire de la Résistance, pour les membres de la Résistance dont les services ont été homologués par le ministère des Armées.

(Suite en page 8.)



Si vous vous trouvez cet été sur la route de Draguignan à Grasse, ne manquez pas de faire un crochet par le petit village de Spéracèdes. Entrez dans l'église ; vous aurez peut-être la chance de voir France Audouï, perchée sur un échafaudage, en train de brosser un Christ en gloire sur le mur de l'abside. En tout cas, vous pourrez admirer les deux parties du transept qu'elle déjà décorées cet hiver sans souci du froid, de ses vertèbres réticentes et de sa tête qui tournaient. Voici la Vierge à l'Enfant, qu'elle achève sur notre photo. Un Baptême du Christ lui fait pendant.

Moins connue des touristes que sa sœur Cabris, Spéracèdes est en passe de devenir une petite cité des arts. C'est en outre un charmant village provençal. Deux raisons de s'y arrêter.

La Route sans fin, par Rosemonde Peeters

Pinson, « oiseau chanteur » dit-on, et si paradoxalement cela paraît, cette définition convient bien à l'auteur de *La Route sans fin*.

Alerte, primesautière, toujours en mouvement et toujours prête à s'engager — remontant les courages au chant de ses poèmes, pansant les plaies de ses camarades —, telle est la « Pinsonnette » qui s'arrête un moment pour nous conter une histoire vieille de près de trente ans.

Résistante, Rosemonde Peeters le devint dès la première heure. Elle l'était même avant l'arrivée des Allemands à Paris, refusant de suivre ceux que la peur entraînait dans l'exode et se préparant à transformer son petit atelier de la Butte Montmartre en repaire de lutte.

Pour un ami attaché au deuxième Bureau, elle fera à plusieurs reprises le voyage entre Paris, le Nord, la Belgique, puis Lyon, Montpellier, franchissant les lignes de démarcation à pied, en car, cachée dans le fourgon d'un train. Fier de ses performances, suscitant les concours, les aides clandestines, établissant des

liaisons, le passereau traverse l'hiver et ses embûches de son pas sautillant.

Pinsonnette sait être héroïque sans en faire étalage, et c'est un des charmes de son témoignage, cette simplicité. Le livre, écrit au courant de la plume, se lit d'un trait. « Si je le dis, c'est que c'est vrai », répète-t-elle et nous n'en doutons pas un instant.

L'histoire demeure authentique jusqu'au bout. Original par son style, savoureux comme une pêche de plein vent, par sa tendresse — car Pinson est pleine d'amour pudique —, le livre l'est aussi par l'odyssée qu'il raconte.

Les récits qui nous font pénétrer au cœur même des forteresses où des femmes condamnées à mort attendent leur exécution sont rares.

Karlsruhe, Anrath, Hanovre, Lübeck, Krafeld — retour à Anrath où elle fera trois mois de secret absolu —, puis à nouveau Lübeck : prisons sordides où Pinson cherche crayons, papier, matériaux de toutes sortes pour donner vie à son talent de peintre, faire surgir au milieu des plaies infectées, de la

vermine et de l'horreur un peu de cette « joie intérieure » qui ne la quitte pas.

*Je regarde sans me lasser
Tranquillement se balancer
Les branches...*

Le temps s'écoule, même derrière les verrous. Partie le 19 mai 1942 de la gare de l'Est en direction de Karlsruhe Pinsonnette va prendre « la route sans fin » le 25 janvier 1945.

L'exode durera un mois, et ce sera la phase la plus cruelle de sa captivité. Par un effort surhumain, Pinsonnette et ses camarades se traînent dans la neige, les pieds en sang, les mains gelées. La faim, l'épuisement provoquent des hallucinations. Dans une demi-folie, la cohorte avance, car cette route sans but, sans fin, va pourtant en direction de l'ouest...

A chaque étape, Pinson trouve encore la force de rédiger le compte rendu de la journée. Ses notes bouleversantes terminent un livre plein de courage et d'amitié.

G. FERRIÈRES.

L'Épreuve, par Annie Guéhenno

Il semble, après plus de vingt ans écoulés, qu'une nouvelle éclosion de livres sur la Résistance ou la captivité se produise.

Les témoignages de première heure nombreux et inégaux, dont certains restent classiques, ont donné une idée pleine de grandeur ou parfois déformante de ce que fut pour la France et pour les Résistants l'épreuve de la défaite et l'engagement clandestin.

Accueillis avec empressement par un public encore ignorant d'une épopée secrète par définition, ces livres conviennent peu à peu moins d'audience : la tragédie entrait dans le cadre des événements historiques que leur époque perçoit mal et pour lesquels elle éprouve rapidement une certaine désaffection.

Le renouveau que nous constatons est d'une qualité différente. Ce n'est plus pour la postérité que le résistant, le déporté écrit. Celui qui parle maintenant a longuement gardé le silence sur un drame qui, en l'atteignant dans les plus secrètes profondeurs de son être, lui a semblé longtemps inexprimable.

Souvent très jeune au moment de sa lutte, il en a ressenti les conséquences plus intensément que ses camarades déjà adultes. Il est resté « marqué ». Peut-être aussi a-t-il gardé la nostalgie d'un temps où « l'action était la sœur du rêve », s'est-il mal réadapté à une vie sans grandeur. Le quotidien, parfois plus difficile que l'exceptionnel, paraît détruire en lui quelque chose qu'il ne peut partager.

Puis un jour, vingt ou vingt-cinq ans après au moment où il « fait le point », où il se tourne vers son passé, le jeune de 1940 éprouve le besoin de dire ce qu'a été son expérience. C'est une morale qu'il tirera de ses actes, il en cherchera l'essence et les motifs.

« Exorciser le passé ? » dit Annie Guéhenno. Je crois plutôt comme elle le dit aussi, qu'en « ayant mis à nu quelque chose d'essentiel, elle rassure sa maturité et donne un sens à sa vie ».

Etudiante à Paris pendant l'occupation, Annie Guéhenno sent « la guerre présente en elle... Comme une nappe profonde, la pensée des souffrances innombrables, même obscurément m'unissaient au monde ».

Au début de l'année 1943, Annie revoit une amie d'enfance et pénètre avec elle dans le monde clandestin. Elle va faire partie du B.O.A. (Bureau des opérations aériennes) et, pendant toute une année, mènera la vie la plus dangereuse qu'un résistant puisse connaître : transports d'armes, prise en charge des aviateurs en difficulté, remise des documents parachutés. Annie circule, Tours, Angers, la Normandie, sa Bretagne familiale si profondément engagée dans l'action. « Un rapport pur avec les êtres, dépouillé de tout ce qui ne va pas droit à l'essentiel qui est en chacun, voilà ce que nous aura permis la vie clandestine ».

Le risque... Annie en découvre aussi les sortilèges. « Personne ne fut arrêté (ce jour-là) et curieusement je garde de cette soirée agitée et inquiétante un souvenir de même sorte que lors des parties de gendarmes et voleurs de mon enfance, un frisson agréable ».

Puis un jour, à la veille du débarquement, au moment où elle rejoint près de Saumur les camarades avec lesquels elle doit s'envoler pour Londres — tout à la joie de ce départ —, Annie trouve le lieu de rendez-vous transformé en souricière. Ce sera la Gestapo, les coups, la prison. « Je prenais place dans ce monde qui, de ce côté du mur, allait m'apprendre ses lois ».

Avec quel talent Annie Guéhenno ressuscite son nouvel univers : la cellule, les messages de ceux qui l'ont précédée et qu'elle découvre inscrits sur ses murs, la foule de tous ces suppliciés qui lui semble « d'autres elle-même ». L'angoisse des interrogatoires, la peur de se couper (« j'étais comme emmêlée dans le réseau de mes mensonges »), le chariot brinquebalant de la soupe, les voix au-delà des barreaux.

Dieu... « ce Dieu devait exister puisque je ne pouvais sans lui supporter ma détresse, je l'ai souvent imploré ».

Le départ pour l'Allemagne se prépare, mais nous sommes en août 1944 et le train qui emmène Annie et ses compagnies sera stoppé pour un temps par un bombardement.

La tentation est trop forte. Annie ne peut lui résister. Elle se sauve, elle fuit, la forêt n'est pas loin, elle va s'y terrer comme une bête. L'instinct qui fait d'elle un jeune animal prêt à tout pour échapper au chasseur n'empêche pas Annie de tourner sa pensée vers ces femmes qui vont s'éloigner sans elle, qui, peut-être, au moment même, supportent les conséquences de son départ. A-t-elle le droit ?

Elle retrouve presque providentiellement plusieurs membres de son réseau. Puis viendra la libération, la paix, le « rajustement » du quotidien. « Nous nous embarquons dans notre vie d'homme avec une lourde charge de souffrances et de mort... Nous sentions confusément qu'il nous fallait « mettre à la cape » comme un bateau qui fuit sous la tempête... la vérité ne serait-elle pas de vivre sans se demander pourquoi, aussi longtemps que dure l'ivresse, dans une attente toujours mystérieuse, mais maintenant chargée de pitié et d'angoisse, et quelque fois désespérée ?

Annie Guéhenno donne une réponse à sa question. Comme Jean Cayrol, elle « entend encore » le message de ces années pures où tout avait été accompli. « Le souvenir lui-même sans doute est illusoire, cependant j'achève mon aventure par un livre, comme si, pour moi-même et à ma mesure par cette vie au-delà de la vie qui la prolonge et l'accomplit, je sauvais quelque chose de la mort ».

G. FERRIÈRES.

LA MORT

DU GÉNÉRAL EISENHOWER

Le 2 avril, notre présidente a adressé à Mme Eisenhower la lettre suivante :

Les anciennes déportées et internées de la Résistance française ont été très émuées par la mort du Général Eisenhower. Elles se souviennent avec une profonde reconnaissance de son rôle dans la libération de leur pays et la défaite de l'ennemi. Elles expriment à Madame Eisenhower leur douloreuse sympathie.

G. DE GAULLE-ANTHONIOZ.

SECRÉTARIAT SOCIAL

(Suite de la page 6)

Cette mesure s'applique :

— aux personnes titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant ;

— aux personnes exécutées, tuées ou blessées lors de l'accomplissement d'un acte qualifié de Résistance (ces personnes blessées doivent avoir obtenu à ce titre l'homologation de cette blessure par l'autorité militaire ou une pension militaire d'invalidité) ;

— aux personnes ayant obtenu de l'autorité militaire, soit un certificat F.F.I. modèle national, soit une attestation d'appartenance à la R.I.F., soit une attestation d'appartenance comme agent P.1 ou P.2 des F.F.C. Ces certificats ou attestations doivent établir une activité d'au moins 90 jours avant le 6 juin 1944, prendre effet avant cette date et représenter au total un minimum de 90 jours de présence en « Unité Combattante » de la Résistance ;

— aux personnes ayant obtenu de l'autorité militaire une attestation d'appartenance aux F.F.L. et justifiant à ce titre de la qualité de Combattant.

SAINTE-MUSSE

ET SES AVANTAGES

De nombreuses adhérentes de l'A.D.I.R. connaissent déjà la maison de repos de Sainte-Musse. Mais nous tenons à rappeler à celles qui n'y sont pas encore allées que cette maison, créée par le C.O.S.O.R. à quelques kilomètres de Toulon (Var), est ouverte aux anciens Résistants et à leur famille.

Elle leur offre un séjour de repos dans un cadre harmonieux de lumière et de paix. Les pensionnaires disposent de chambres claires et confortables à un ou deux lits, avec lavabos à eau courante chaude et froide, salles de bains aux étages, salle à manger divisée en boxes, salle de réunion et de spectacle, chapelle.

L'A.D.I.R. souhaite connaître le nombre de ses adhérentes qui vont chaque année à Sainte-Musse et elle leur serait reconnaissante pour cette raison de lui signaler leur présence dans cet établissement.

Vie des Sections

SECTION LOIRET-CENTRE

Le samedi 22 février, Catherine Roux et Jeannette L'Herminier présentaient leur livre *Triangle rouge* dans la salle Charles-Péguy, en présence des anciens déportés du Loiret.

Des robes rayées d'Holleischen et d'autres camps, des gamelles authentiques, de pauvres objets disposés sous les drapeaux créaient l'ambiance. Il vint beaucoup de monde. Après la signature du livre, M. Sécrétain, maire d'Orléans avait organisé une réception dans les grands salons de l'hôtel de ville, avec de nombreuses personnalités locales.

M. le maire, très ému, dit entre autres : « Ce n'est pas seulement le livre de la résistance à l'oppression, c'est le livre de la résistance au désespoir... c'est la poésie du courage et plus encore le courage de la poésie... Vous avez entretenu une lumière dans la « nuit et le brouillard »... »

Beaucoup d'émotion et de sympathie. Une bonne journée pour nos camarades, qui se terminait par un excellent goûter chez Yvette Kohler.

M. FLAMENCOURT.

CARNET FAMILIAL

DÉCÈS

Mme Belrichard, mère de notre regrettée camarade « Baty », est décédée. Paris, le 1^{er} avril 1969.

Notre camarade Djénane Chappat est décédée. Paris, le 4 avril 1969.

Notre camarade Mme Cosnard, « Maman Julianne », est décédée. Octobre 1968.

Notre camarade Mme Glorio de Viviers a perdu sa sœur. Paris, le 13 mars 1969.

M. Robert Jahan, mari de notre regrettée camarade Mme Jahan, « Tante Yvonne », a perdu son quatrième fils, Michel. Nemours, le 11 février 1969.

Notre camarade Mme Lahaie a perdu son mari. Châtillon-sous-Bagney, le 7 février 1969.

Notre camarade Mme Lurton a perdu son mari, décédé accidentellement. Paris, le 7 avril 1969.

Notre camarade Mme Tronville est décédée. Aire-sur-Lys, le 18 mars 1969.

Notre camarade Mme Pauline Vallerand a perdu son mari. Saint-Maur, le 4 mars 1969.

NAISSANCES

Nathalie, petite-fille de notre camarade Mme Cossiaux (Mélie), 5 février 1969.

Anne-Florence, deuxième arrière-petit-enfant de notre camarade Mme Payen, membre du conseil d'administration. Paris, le 18 février 1969.

Corinne, petite-fille de notre camarade Mme Dupré-Hennequin. Metz, mars 1969.

MARIAGES

Marie-Claude Prat, fille de notre camarade Nelly Prat, a épousé Pierre Corteggiani. L'Etang-la-Ville, le 26 octobre 1968.

Anne-Marie Roger, fille de notre camarade Mme Roger a épousé Jean-Baptiste Moysan. Argenteuil, le 8 mars 1969.

Levée de la prescription en Allemagne Fédérale

Depuis notre assemblée générale, la question de la prescription a pris une nouvelle tournure. Le 23 avril, en effet, le gouvernement de la République fédérale décidait que les crimes nazis devaient rester imprescriptibles.

C'est une mesure qui ne sera guère populaire dans une grande partie de la population. Aussi s'efforcera-t-on de faire la distinction entre les criminels dont la culpabilité est indubitable et ceux dont la responsabilité est mineure ou qui n'auraient pu désobéir aux ordres donnés qu'en risquant leur vie. Il est à craindre qu'on fasse entrer beaucoup de cas dans cette dernière catégorie, mais cela ne fera guère que légaliser ce que les tribunaux pratiquaient déjà. Qui ne se souvient de l'indulgence incroyable dont ont bénéficié de nombreux accusés dans les grands procès relatifs à Auschwitz et à Treblinka ?

Signalons que la décision du cabinet de Bonn vient d'être approuvée par le Bundestag.

Contre l'antisémitisme en Pologne

Le 27 janvier, des personnalités de premier plan de France, de Belgique, du Danemark, de Hollande, d'Italie, du Luxembourg (dont sept Prix Nobel), ont adressé à de nombreuses autorités polonaises l'appel suivant :

Monsieur,

Au moment où le monde entier célèbre le XXIV^e anniversaire de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz, inscrit dans l'histoire comme le lieu du martyre de millions d'êtres humains de tant de pays, spécialement des Juifs et des Polonais, nous nous adressons à vous.

Vous vivez dans un pays qui, du fait des grands camps d'extermination qui y furent installés par les nazis, fut le plus grand cimetière de la seconde guerre mondiale.

Ce jour nous invite à ne pas rappeler seulement le passé mais à regarder aussi le présent et l'avenir.

La population juive de Pologne qui ne représente même pas 1/1000 de l'ensemble de la population est victime actuellement d'accusations collectives.

Qu'ils soient juifs ou d'origine juive des hommes, des femmes, jeunes et vieux, sont — sous le prétexte de sionisme — victimes d'une persécution de caractère antisémite dans votre pays qui a pourtant une tradition juive millénaire.

Sans inculpation personnelle, sans qu'une faute individuelle soit invoquée, des personnes d'origine juive sont chassées de leur emploi, empêchées de trouver une autre situation et ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur famille.

Elles sont en plus contraintes de quitter leur patrie en renonçant à leur nationalité et d'affronter, à l'étranger, un avenir plus qu'incertain.

Ainsi qu'il en fut tragiquement dans le passé chaque fois que l'antisémitisme s'est manifesté les persécutions s'étendent aussi à quiconque exprime ouvertement sa sympathie aux persécutés.

Le peuple polonais avec ses hautes traditions de civilisation et de défense de la liberté s'est acquis le respect des autres nations.

Hélas, l'image que nous laisse la Pologne aujourd'hui est gravement entachée par les mesures que nous dénonçons.

En ce jour anniversaire de la libération d'Auschwitz, nous nous sentirions coupables de taire ces faits et notre réprobation.

Nous sommes persuadés que vous penserez comme nous et que vous agirez pour qu'il soit mis fin à cette nouvelle persécution.

C'est dans cette conviction que nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de nos sentiments très distingués.

A. D. I. R.

241, Boulevard Saint-Germain
PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés
Autobus : 63 - 84 - 94

ATTENTION !

Nouveau numéro de téléphone
de l'A.D.I.R. : 551-34-14

Le Gérant-Responsable : G. Anthionoz
Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret - Paris